

Tous ensemble contre le bruit

Pollution sonore à Marseille :

Livre noir de la Ville Bleue



Conférence de Presse - 3 mars 2008 -



La date et le lieu de cette conférence de presse n'ont pas été choisis au hasard, bien sûr.

Il est souvent difficile de faire entendre la voix des simples citoyens. Nous avons pensé que la période électorale servirait d'amplificateur et que la réalité pourrait ainsi faire irruption dans l'océan des promesses.

Ici, dans ce secteur aujourd'hui placé sous les projecteurs de l'actualité, des habitants souffrent depuis quinze ans de promesses non tenues.

Ce n'est qu'un des nombreux cas exposés dans le Livre Noir.



Bruit, Santé, Qualité de vie

On a beaucoup parlé du bruit ces derniers temps dans la presse et nous remercions les journalistes qui se sont fait l'écho de cette maladie grave, de nos villes en général et de Marseille en particulier.

Simplement pour rappel, donc : le **bruit nuit gravement à la santé**.

- Il provoque des troubles de l'audition : fatigue auditive provisoire ou perte irréversible.
- Il perturbe le sommeil à peu près à tous les stades : durée plus longue d'endormissement, réveils nocturnes prolongés, réduction des stades de sommeil profond au profit du sommeil léger...Les marchands de somnifères ont un bel avenir devant eux.
- Dans le domaine cardio-vasculaire, il peut provoquer hypertension et troubles cardiaques.
- Dans le domaine endocrinien, il entraîne une élévation du taux des hormones liées au stress (adrénaline et noradrénaline), qui réagissent à leur tour sur le système cardio-vasculaire et immunitaire. Tout organisme soumis à des agressions répétées voit ses capacités de défense se réduire.
- Il agit sur la santé mentale et favorise les états anxio-dépressifs.
- Plus généralement, il affecte gravement les comportements sociaux : agressivité, diminution de l'intérêt à l'égard des autres, dégradation des apprentissages scolaires. Nous vous laisserons tirer les conséquences de l'accumulation infernale de nuisances sonores, précisément dans les quartiers les plus socialement sinistrés .

*
* *

Nous souhaiterions aller plus loin car la santé n'est pas tout. Notre ambition n'est pas de nous transformer en momies parfaitement conservées derrière des doubles ou des quadruples vitrages. Le bruit nous prive de nos balcons et de nos jardins quand nous avons la chance d'en avoir. Il rend l'espace public invivable et nous interdit le simple plaisir de flâner dans les rues.

Le bruit, en un mot, est un grand destructeur de la qualité de la vie.



Législation sur le bruit

Soyons rassurés : nous disposons en la matière de tout un arsenal législatif.

- **D'abord la loi du 31 décembre 1992** -quinze ans déjà ! - qui définit les normes autorisées : à notre connaissance, elle n'a jamais été appliquée autrement qu'au cas par cas, à l'occasion d'une action en justice.

- Ensuite **la circulaire européenne du 25 juin 2002** .Pour ne pas être mise à l'amende, la France l'a transposée à la va-vite par ordonnance, dans son droit national, le 12 novembre 2004. Le parlement ne l'a confirmé que par la loi du 26 octobre 2005. Mais enfin, elle est théoriquement en vigueur.

- Elle prévoit notamment que toutes les communes de plus de 250000 habitants devront avoir dressé leur carte de bruit avant le 30 juin 2007.

- Elle prévoit aussi les méthodes qui devront être appliquées pour dresser ces cartes de bruit. Nous sommes particulièrement inquiets quand Robert Assante, Adjoint à l'Environnement de la Ville de Marseille, annonce dans *La Provence* du 14 janvier que ne seront pris en compte dans la carte que "les valeurs moyennes, pas les pics. Nous avons voulu analyser la pollution sonore de fond, la plus difficile à gérer et à réduire". La circulaire de 2002 prévoit de tenir compte des *pics* qu'elle appelle *événements sonores*, en fonction de leur fréquence et de leur durée.

- **Y aura-t-il un mode opératoire propre à la Ville de Marseille ?**

- Un camion à la minute, est-ce que c'est un pic négligeable ou est-ce que la Ville de Marseille est d'ores et déjà capable de le gérer sans difficulté ?



Le Livre Noir : Qu'est-ce que c'est ?

C'est un recueil de témoignages portant sur les nuisances sonores à Marseille. N'importe quel individu ou n'importe quelle association peut apporter sa contribution, à condition :

- 1) qu'il s'agisse de problèmes liés à des politiques publiques tels que plans de circulation, permis de construire ou autres...
- 2) qu'il s'agisse de contributions signées, individuellement ou collectivement.



Le Livre noir : Pourquoi ?

- **Pour donner la parole** à tous ceux qui souffrent du bruit. Pour faire un état des lieux ensemble, apprendre à se connaître et savoir mieux de quoi on parle. Pour alerter la presse et les élus. Pour que nos voix rassemblées soient mieux entendues que des voix isolés parce que nous avons souvent l'impression que nos élus sont atteints de surdité. La situation s'améliore sensiblement en période électorale. Nous ne pouvons que souhaiter que les candidats ne souffriront pas d'une perte d'acuité auditive une fois élus.

- **Pour mobiliser aussi.** Pour exercer une vigilance collective sur le respect des échéances, avec un an de retard, et les méthodes employées pour l'élaboration de la carte du bruit. Pour peser sur les décisions qui se prendront ensuite et dont nous exigeront qu'elles fassent l'objet de concertations.

En somme, en matière de lutte contre le bruit, il y a une démarche institutionnelle engagée avec les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit. Le Livre noir se veut une **démarche citoyenne** qui accompagne cette démarche institutionnelle. Parce que les citoyens ne peuvent pas être absents d'un processus aussi important pour leur qualité de vie.



Le Livre Noir : Sommaire

De nombreuses contributions figurant dans le Livre Noir sont assorties d'annexes : documents techniques, tracts, articles de presse..... Le Livre Noir est donc aujourd'hui un gros document que nos moyens ne nous permettaient pas de reproduire en nombre dans son intégralité. On pourra le consulter sur le blog du collectif "Tous ensemble contre le bruit": <http://bruitmarseille.blogspot.com>

QUARTIERS NORD : UN ENFER PAVE DE CAMIONS

- **Contribution des Comités d'action camions** : *Mettre des noms et des chiffres sur l'horreur quotidienne.*
- **Contribution de l'Association " Cap au Nord "** : *Historique de l'implantation de l'Entreprise Graveleau-Dascher.*
- **Contribution d'habitants de Saint-Henri** : *Vivre dans un enfer à Camions.*
- **Contribution de Monsieur et Madame Jourdan** : *Le littoral de l'Estaque.*

SURVOL DE MARSEILLE PAR LES AVIONS

- **Contribution du Collectif pour la défense du cadre de vie dans les 15° et 16° arrondissements** : *Une lutte de plusieurs années.*

LE PORT : UN ETAT (BRUYANT) DANS L'ETAT

- **Contribution du Collectif pour la défense du Cadre de vie dans les 15° et 16° arrondissements**: *Des nuisances sonores diverses et variées.*
- **Contribution de Max Fontana** : *Mourepiane, terrasse du bruit.*

LA SNCF, ENTREPRISE CITOYENNE ?

- **Contribution du Collectif pour la défense du cadre de vie dans les 15° et 16°** : *Traversée des quartiers nord par la voie ferrée*
- **Contribution d'un regroupement d'habitants de Saint-Henri** : *Eurocargorail*

CENTRE VILLE : GRANDS PROJETS ET HABITANTS SACRIFIES

- **Contribution de l'Association COQLICO** : *Le Boulevard de la Libération après le “nettoyage” du Boulevard Longchamp pour le passage du Tramway.*
- **Contribution du Collectif Chutes Lavie/ Fleming** . *La couverture de la rocade : une véritable Arlésienne*
- **Contribution de la copropriété “L’Etoile”** : *La gare routière du Rouet.*

SPECULATION IMMOBILIERE ET CADRE DE VIE :

- **Information en provenance du Boulevard Bompard** : *le chantier qui rend fou.*
- **Information en provenance des résidences Cap Est (Menpenti)**
- **Contribution du CIQ Rouguière- Cartonnerie-Libération-Les Comtes** : *Historique du mur anti-bruit.*
- **Contribution d’Alain Aubin** : *Comment le silence nous a été volé ?*

ABSENCE DE CONCERTATION = ABERRATIONS URBAINES.

- **Contribution du Docteur Madar**: *Les “coussins berlinois” du boulevard Kaddouz*

CES PROJETS QUI FONT PEUR :

- **Contribution de Action L2** : *La L2 Est, un serpent de mer.*
- **Contribution du Collectif de Défense, Protection de l’Habitat et Amélioration de la Résidence “Les Grands Pins” (Saint-Tronc)** : *Projet de la U430, les nuisances d’un véritable aspirateur à véhicules.*
- **Contribution de SOS Nature Sud** : *Trafic ? Vous avez dit trafic ? Bruit ? Qué bruit ? A Marseille, on fait tout pour...*



Nous nous étions engagés à présenter rapidement le Livre noir et nous l'avons fait.

Il nous a fallu deux mois et demi pour rédiger, recueillir, rassembler et mettre en page l'ensemble des contributions qui y figurent. C'est très peu pour apprendre à se connaître et à se faire connaître. A se faire confiance, à passer à l'acte d'écrire et à s'engager dans une action collective.

Certains découvrent le Collectif "Tous ensemble contre le bruit" seulement aujourd'hui. Des contributions nouvelles continuent à arriver. Nous ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Le Livre Noir n'est pas terminé.

Sur les prochains mois, les enjeux seront importants avec la finalisation de la carte de bruit et, nous l'espérons, les premières réflexions sur un plan de lutte contre le bruit. Que nous ayons affaire à l'ancienne équipe municipale ou à une nouvelle, nous sommes décidés à dialoguer et à être vigilants.

Nous continuerons donc la rédaction du Livre Noir. Nous intégrerons toute nouvelle contribution, mais nous nous engageons aussi à supprimer du sommaire tout problème qui sera réglé... et nous espérons en supprimer beaucoup !

Tous ensemble contre le bruit

<http://bruitmarseille.blogspot.com>

C/ Association Cap au Nord

6, Impasse de la Genestelle

13016- Marseille.

06 31 11 04 86